

Job, ou l'Église de notre temps

La vision qu'eut Léon XIII le 13 octobre 1884, à l'origine des fameuses « prières léonines » ajoutées en fin de messe, est célèbre. Transporté en extase, le pape entendit un dialogue entre le Christ et Satan, où ce dernier se vantait de pouvoir détruire l'Église. A cette fin, il demandait à Dieu cent ans et plus grand pouvoir sur ceux qui se mettraient à son service. Cela lui fut accordé, sans qu'on sache quand commencerait la période donnée. Un tel dialogue est frappant de ressemblance avec celui introduisant le livre de Job : Satan y demandait à Dieu d'éprouver le saint homme, sûr de pouvoir le faire tomber. Et Dieu le lui accorda : *Tout ce qui lui appartient est en ton pouvoir ; seulement, ne porte pas la main sur lui* (Jb 1, 12).

La suite du livre saint rapporte combien le fils du pays de Hus fut éprouvé par nombre de calamités, voyant tour à tour mourir ses troupeaux de chameaux et de bœufs, sans oublier les brebis. Puis ses fils eux-mêmes périrent sous les décombres de la maison qui s'écroulait. Et voici que bientôt la lèpre frappa Job en personne, *depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête* (Jb 2, 7). Relativement à l'Église, le pape Léon XIII ne vit pas autre chose en son extase. Son témoignage est clair, comme le petit exorcisme qu'alors il rédigea. Il y écrivait cette phrase, ôté depuis – en 1933 – : *L'Église, épouse de l'Agneau Immaculé, est saturée d'amertume, abreuvée de poison, par des ennemis très rusés. Ils ont porté leurs mains impies sur tout ce qu'elle désire de plus sacré. Là où fut institué le siège du bienheureux Pierre, chaire de vérité, là ils ont posé le trône de leur abomination dans l'impiété ; en sorte que le pasteur étant frappé, le troupeau puisse être dispersé.* Alors qu'au nom du nouveau dieu écologie, le pape François, et avec lui le synode sur l'Amazonie, adressent leurs hommages à la déesse Machamama – la

Mère-terre – qui ne voit les chameaux, bœufs et brebis de l'Église, à savoir ses membres de toute nation, quitter l'Église pour leur perdition ? Qui ne voit au sein même de l'Église périr tant de ses fils, vu que ses murs se fissurent ? En l'Église, de la plante des pieds au sommet de la tête, du dernier de ses membres à la plus haute autorité, la lèpre de l'erreur et du péché a tout gagné.

Même si celles-ci sont aussi présentes que justifiées quant au fond – *En cela, Job ne pécha point* (Jb 1, 22 ; cf. 42, 7) – le cœur du livre révélé ne réside pas dans ses nombreuses lamentations. Son principal message est un immense cri de gloire et de victoire. Dieu n'autorisa le démon à tenter son serviteur que pour rendre plus glorieuse sa fidélité, plus manifeste l'impuissance des forces du mal face à celle de l'amour divin. Les terribles attaques que l'Église subit de l'intérieur, depuis le siège de Pierre, cette source de vérité devenu trône d'impiété – ce sont les mots de Léon XIII – n'ont d'autre but : manifester l'indéfectibilité de l'Église. Épouse mystique du Christ, Celui-ci ne saurait l'abandonner. Dès à présent, l'Église participe de la vie glorieuse du Christ, elle ne peut plus mourir (Cf. Ro 6, 9). Certes Satan se déchaîne, il prétend même triompher ; mais ses assauts de furie s'épuiseront, dans la limite même que Dieu lui accorda : *Je le livre entre les mains, mais épargne sa vie*, fut-il dit de Job à Satan (Jb 2, 6). Quand bien même les plus hautes autorités de l'Église ont un comportement suicidaire, et portent la main contre les biens les plus précieux de l'Église, gardons intacte et toujours plus brillante notre foi en l'Église indéfectible. L'épreuve achevée, *Dieu rendit à Job le double de tous ses biens* (Jb 42, 10).

Lève-toi et marche

Malgré les siècles écoulés, le cri autrefois adressé par le Christ au paralytique de l'Évangile traverse les temps pour parvenir jusqu'à nous, toujours aussi vivifiant qu'impératif : *Lève-toi et marche !* Oui, *Lève-toi, prends ton grabat, et retourne dans ta maison !* (Mt 9, 5 et 6). Il importe de laisser Notre Seigneur prononcer en chacun de nous ces simples mots, si salvifiques : *Lève-toi et marche !*

Certes, la parole efficace du Christ retentit au confessionnal, à chaque fois que nos péchés nous sont remis. L'Évangile est clair : *Afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés, lève-toi, dit-il au paralytique, prend ton grabat et retourne dans ta maison.* Le péché t'avait paralysé, tu t'étais enlisé dans la facilité et l'abrutissement de l'immédiateté, aux dépens de ta dimension d'éternité. Et tu t'étais retrouvé enchaîné, prisonnier du péché, esclave de la passion comme du démon. *Lève-toi et marche !* clame la voix toute puissante du Christ au travers de l'absolution donnée. *Lève-toi et marche*, ce qui est plus que : *Va et ne pêche plus* (Jn 8, 11). Il ne s'agit pas seulement de rester dans son horizontalité en tentant de ne pas retomber, mais bien de se redresser. *Lève-toi*, aspire à ce qui est plus grand que toi, à ce pour quoi tu as été créé, à ce à quoi le baptême t'a destiné : *retourne dans ta maison.* Ta patrie est là où les anges prient, ta demeure là où plus personne ne meurt. Marqué du sceau du Christ, tu as *en partage une vocation*

céleste (He 3, 1), tu as été établi *concitoyen des saints, membre de la famille de Dieu* (Ep 2, 19). Lève-toi donc, et marche.

Marche, car rien n'est plus contraire au chrétien que d'être installé, comme à l'arrêt. La vie chrétienne est essentiellement une marche, une pérégrination vers le Ciel. A l'instar des patriarches de l'Ancien Testament, à l'instar des hébreux en marche vers la terre promise, la vie chrétienne est une grande pérégrination. Saint Paul résume d'un trait le mérite de nos prédécesseurs : *Ils ont confessé qu'ils étaient étrangers et voyageurs sur la terre. Ils font voir clairement qu'ils aspirent à une patrie meilleure, la patrie céleste. C'est pourquoi, Dieu n'a pas eu honte de s'appeler leur Dieu* (He 11, 13-16). Aussi est-ce dans la seule mesure où tu marcheras vers Dieu que Celui-ci n'aura pas honte d'être appelé ton Dieu. Ta patrie n'étant pas d'ici, n'oublie jamais que si *tu es dans le monde, tu n'es pas du monde* (Jn 17, 16 et 18). Dirige ta vie de façon à avancer vers ta véritable demeure, règle ton agir et tes mœurs pour qu'ils soient ceux d'un enfant de Dieu, afin d'obtenir l'héritage céleste qui alors te reviendra en partage : tu es *héritier de Dieu, cohéritier du Christ* (Ro 8, 17). Oui, marche de façon à obtenir l'héritage.

Certes, tu es un convalescent, tes premiers pas sont encore chancelants. Ne te laisse pas pour autant aller au découragement, même devant tes premiers trébuchements. Il est tellement facile de capituler à moitié, de tenter un traité de paix avec ses défauts, estimés

insurmontables. De telles compromissions n'apportent que déception, car elles sont demi trahison. Écoute bien plutôt le Christ te dire : *Confiance, j'ai vaincu le monde* (Jn 16, 33), ma Rédemption est autrement plus puissante que ton péché. Alors, *lève-toi, prends ton grabat et marche.* Car oui, il te faut porter le souvenir de ta maladie, le poids du péché passé. Il te faut porter patiemment les blessures que peut-être le péché a laissé en ta chair, combattre vaillamment celles que certainement il a laissé en ton âme. Si ponctuellement par faiblesse tu retombes, loin de te décourager, n'oublie pas que tu as un *avocat auprès du Père, Jésus-Christ, le juste* (1 Jn 2, 1). Et si tu ploies sous le fardeau, viens à moi, et je te soulagerai (Mt 11, 28). Car je suis non seulement ton but, mais encore ton *chemin* (Jn 14, 6), ton *pain quotidien* (Mt 6, 11), ce *pain de vie* (Jn 6, 35) qui chaque jour te fortifie. Si vraiment tu veux avancer, toujours je te tiendrai par la main.

Marche, car un autre danger te guète. Tu te croyais libéré, et véritablement tu l'étais ; mais à nouveau tu peux t'engluier. Si tu n'y prends garde, tu pourrais t'embourber dans la routine, et bientôt la médiocrité. Tu le devines, il y a là réel danger : malheur à qui n'a plus faim et soif, malheur aux repus et au cossus, malheur aux satisfaits d'eux-mêmes et aux saints autoproclamés. Combien se sont ainsi engoncés dans le contentement de soi ! Assis sur leurs lauriers réels ou supposés, leur autosatisfaction pharisaïque est insupportable. A eux aussi, le

Christ veut crier : *Lève-toi et marche*, tu n'es pas arrivé. La joie qui t'est promise (Jn 16, 22) n'est point celle du contentement de soi : triste trophée que celui qui resterait ainsi à ta pauvre mesure ! *Si tout se réduit à espérer dans le Christ en cette vie, nous sommes de tous les hommes les plus dignes de pitié* (1 Co 15, 19). Là n'est pas ton partage, c'est *ma* joie qui est ton héritage. Car j'ai donné ma vie *afin que ma joie soit en vous* (Jn 15, 11), et qu'elle soit *parfaite* (Jn 16, 24). Joie du Fils unique dans le sein du Père, joie que sur la croix je t'ai méritée, joie que pour toi j'ai réclamée au Père : *Qu'ils aient en eux la plénitude de ma joie* (Jn 17, 13). Regarde ce paralytique : sa joie ne fut pas tant de marcher, que de se savoir personnellement aimé d'un Dieu incarné venu le sauver. C'est de cet amour sans borne que je t'ai aimé, c'est pour toi aussi que je me suis livré. *Duc in altum* (Lc 5, 4), ne t'arrête pas aux premiers pas, mais toujours avance, pour pénétrer cet amour infini. Alors oui, bien que toujours pèlerin, déjà tu goûteras de ma joie, à l'instar de ceux qui montaient au temple pour les fêtes annuelles : *Lætatus sum, j'ai jubilé quand on m'a dit : nous irons dans la maison du Seigneur ; là, dans ton enceinte, est la paix ; au sein de ton palais, l'abondance* (Ps 121, 1 et 7).

Alors oui, marche. Marche dans la fidélité, marche quels que soient les obstacles qui t'éprouvent, ne te laisse pas entraver. Marche encore et toujours. Marche à l'école de saint Paul : *Je vais droit de l'avant, tendu de tout mon être, je cours vers le but, en vue du prix que Dieu nous appelle à recevoir*

Étrangers et voyageurs **par saint Jean Chrysostome**

(24^{ème} homélie sur l'épître aux Hébreux, § 1 à 3)

« La première des vertus consiste à être en ce monde étranger et voyageur, à n'avoir rien de commun avec les choses qui s'y trouvent, et à s'en éloigner comme de biens étrangers, à l'exemple de ces bienheureux disciples dont il est dit : *Ils ont mené une vie errante, couverts de peaux de brebis et de peaux de chèvres, abandonnés, affligés, persécutés, eux dont le monde n'était pas digne* (He 11, 37). Ceux-là confessaient qu'ils étaient étrangers et voyageurs. Paul va plus loin encore. Non content d'affirmer qu'il est étranger et voyageur, il ajoute qu'il est mort au monde et que le monde est mort pour lui : *Le monde est crucifié pour moi, et je suis crucifié pour le monde* (Ga 6, 14). Nous, au contraire, nous agissons, nous vivons en citoyens de la terre. Ce que les justes étaient pour cette vie, à savoir étrangers et morts, nous le sommes pour le Ciel ; et ce qu'ils étaient pour le Ciel, y vivant et agissant en citoyens d'une telle patrie, nous le sommes pour le monde. Aussi avons-nous irrité Dieu en ce que, lorsqu'il nous était offert de jouir des biens célestes, nous ne voulons pas nous séparer de ceux qui sont sur terre. Semblables au ver, nous rampons de la boue à la fange, de la fange à la boue. Nous ne voulons pas même soulever la tête, ni nous écarter des choses terrestres.

« Les saints étaient des étrangers et des voyageurs. Comment et pour quelle raison ? [...] Ils souffraient cruellement chaque jour, désireux de sortir de ce monde pour retourner dans leur céleste patrie. Nous au contraire, quand survient la maladie, nous oublions tout pour nous livrer, tels des enfants, aux larmes que nous arrache la peur de mourir. C'est que nous ne vivons pas en ce monde comme des étrangers qui ont hâte de retrouver leur patrie, mais comme si nous marchions au supplice. Aussi gémissons-nous, n'ayant pas fait de cette vie l'usage qui convient, l'ayant prise à rebours. Aussi nous pleurons quand nous devrions nous réjouir, nous redoutons le jugement qui nous attend, tels des homicides redoutant le tribunal. Devant le souvenir de nos crimes, nous frémissons de crainte. Les saints n'étaient pas ainsi, ils soupiraient après la patrie. Paul soupirait comme eux, quand il écrivait : *Nous qui sommes dans ce corps comme dans une tente, nous gémissons sous sa pesanteur* (2 Co 5, 4).

là-haut, dans le Christ Jésus (Ph 3, 14). Certes, tant que tu seras sur cette terre, tu porteras le poids de ton grabat, du moins celui de cette chair qui n'est que poussière. Mais un jour, à celui de mon retour, il te

sera dit : *Bon et fidèle serviteur, entre dans la joie de ton Maître* (Mt 25, 21).

Abbé P. de LA ROCQUE

PMA : Produit Manufacturé Alternatif

Le 15 octobre dernier, l'Assemblée Française adoptait en première lecture, à une très large majorité, le projet de loi étendant la PMA (Procréation Médicalement Assistée) à toutes les femmes, y compris lesbiennes ou célibataires. Alors que beaucoup s'indignent à juste titre d'une telle extension, un article paru sur le site de *La Porte Latine* (1), repris ici dans ses grandes lignes, rappelle que le problème moral posé par la PMA ne se situe pas d'abord en cette extension, ni même dans les circonstances mauvaises qui lui sont inhérentes (masturbation pour obtenir le sperme, sélection des embryons, grossesses multiples, réduction embryonnaire, embryons en déshérence, etc.) mais bien dans l'acte même de la PMA.

La procréation médicalement assistée, qu'elle opère une fécondation artificielle (*in vitro*) ou simplement une insémination artificielle (manipulation des seules gamètes), consiste toujours à opérer une fécondation humaine indépendamment de l'union charnelle des époux. C'est là que se situe son péché fondamental. Pour le saisir, revenons au magnifique dessein de Dieu lors de la création du genre humain.

Parce qu'*Il est plus parfait d'être bon soi-même et en même temps cause de bonté pour les autres, que d'être simplement bon en soi* (2), Dieu a voulu non seulement donner vie à l'être humain, mais a encore conféré à sa nature un certain pouvoir pour la causer. En d'autres termes, pour continuer à donner la vie qui toujours vient premièrement de lui, Dieu a voulu utiliser le ministère des hommes, qu'Il associe donc à une œuvre qui de soi lui appartient en propre, l'œuvre créatrice. C'est là un bien grand honneur fait à notre nature. Mais, afin de rappeler à l'homme que Dieu seul est Dieu, Celui-ci

n'a pas voulu qu'un être humain puisse communiquer seul la vie, comme pour s'égaliser à Dieu, lequel agit en la souveraine et toute puissante simplicité de sa nature. Là où Dieu crée seul, l'être humain ne pourra procréer qu'à deux, un homme et une femme : la composition, par opposition à la simplicité divine, est toujours la marque de la créature, de sa limite. Aussi faudra-t-il toujours la complémentarité homme-femme, tant physique que psychologique, pour donner vie à l'enfant et la parfaite. C'est donc, dans le plan même de Dieu, par la seule union charnelle d'un homme et d'une femme que l'être humain pourra procréer. Aussi, en confiant à nos premiers parents la charge de transmettre la vie, Dieu a fixé aux époux non seulement un objectif, *Croissez et multipliez-vous* (Ge 1, 28), mais encore un moyen : *Ils seront deux en une seule chair* (Ge 2, 24).

Il importe d'aller plus loin. Par opposition aux animaux dénués d'âme spirituelle,

l'être humain a été doté d'intelligence et de volonté, créé en cela à l'image de Dieu. Dès lors, l'acte de procréation humaine, pour être humain, ne doit pas être seulement le fruit d'une union charnelle, mais encore celui d'un acte libre, à savoir de l'amour mutuel des époux, leur don réciproque unissant harmonieusement leur complémentarité pour le bien de l'enfant. Cet amour parental est en effet pour l'enfant comme un vestige magnifique de l'amour gratuit de Dieu, source de tout créé. En d'autres mots, l'amour parental à l'origine de sa procréation est appelé à être pour l'enfant le reflet de l'amour divin qui est à la source de son être.

Le péché d'Adam, en introduisant la concupiscence de la chair qui facilite le dérèglement de l'agir humain en ce domaine, n'a



1 – http://laportelatine.org/bibliotheque/doctrine_sociale/pma_gpa__knittel_191017.php

2 – S. Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, I, q. 96, a. 4, c. Cf. aussi I, q. 92, a. 1, ad 2

3 – Pie XII, *Discours à des médecins du 2e congrès Mondial pour la fécondité et la stérilité*, 19 mai 1956

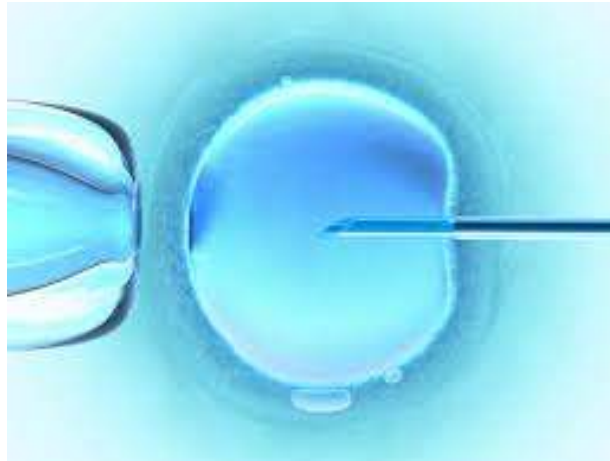
cependant pas modifié la nature humaine elle-même. Toutes ces lois fondamentales, qui définissent ce que l'on pourrait appeler une saine théologie du corps, sont donc demeurées inchangées.

Aussi l'ordre de la nature, que l'homme est appelé à réaliser d'une volonté délibérée, lie indissolublement l'intention procréatrice et le rapport conjugal si bien que, comme le rappelle le Magistère de l'Église, *jamais il n'est permis de séparer ces divers aspects au point d'exclure positivement soit l'intention procréatrice, soit le rapport conjugal* (3). C'est pourquoi la fécondation artificielle est aussi condamnable que la contraception. Tandis que la contraception détourne l'acte conjugal, qui n'est qu'un moyen, de sa fin naturelle qui est la procréation, à l'opposé la fécondation artificielle vise à obtenir la fin, sans employer le moyen naturel (4). Dans les deux cas, il y a dissociation entre l'objet du mariage, à savoir l'acte conjugal, et la fin première du mariage qu'est la procréation.

Bien loin de respecter cette spécificité de la vie humaine, la PMA instrumentalise à la fois les époux et l'enfant. Elle réduit tout d'abord les époux au statut de pourvoyeurs de gamètes, comme le souligne Pie XII : *Restreindre la cohabitation des époux et l'acte conjugal à une pure fonction organique pour la transmission des germes serait comme convertir le foyer domestique, sanctuaire de la famille, en un simple laboratoire biologique. (...) Il y a [dans l'acte conjugal] beaucoup plus que l'union de deux germes, qui peut s'effectuer artificiellement, c'est-à-dire sans l'intervention des deux époux* (5). La PMA réduit donc l'enfant à n'être plus que le résultat d'un processus technique, et en amont le fruit d'un égoïsme, d'une idéologie ou d'un caprice, et non plus celui de l'amour humain, reflet en cela de l'amour divin. Le contrôle de qualité auquel le produit est soumis et sa suppression en cas de défaut par

rapport à la norme sont autant de signes patents d'une telle réduction, tout comme désormais l'accès d'un tel processus aux femmes célibataires ou lesbiennes.

Le rôle véritable de la recherche médicale en ce domaine ne consiste pas à se substituer aux parents, mais le cas échéant à les aider à corriger leurs déficiences physiologiques en matière de procréation, et à choisir le moment le plus indiqué pour que leur rapport conjugal soit fécond. Il en est en effet du médecin comme du maître : ce dernier n'a pas à faire l'examen à la place de l'enfant afin que celui-ci ait une bonne note, mais à l'aider à développer le potentiel de ses facultés par des exercices d'apprentissage, de synthèse ou d'analyse.



Le détournement que la PMA fait de la science médicale, loin de venir en aide aux parents, les instrumentalise. Son but avoué n'est plus la lutte contre l'infertilité – les parents usant de la PMA restent tout autant stériles avant qu'après – mais l'emprise arbitraire sur le destin des hommes : l'homme veut s'y faire

Dieu. La vieille alternative toujours se renouvelle. Soit l'être humain respecte la si belle ordonnance divine posée dans la création, pour son plus grand bonheur et celui de ses enfants, et respecte alors la dualité homme-femme, dont l'amour harmonieux unit les complémentarités ; soit il s'affranchit de cet ordre, pour se poser en maître unique de la vie, qui alors devient une chose entre ses mains, un produit malléable à l'envie. Mais les conséquences d'un tel choix alternatif resteront toujours les mêmes, un produit de mort. L'enfant devient alors un produit manufacturé, une « chose » destinée à satisfaire par exemple l'égoïsme d'une femme ne voulant finir seule sa vie. Il n'est plus un être aimé. Malheur à la Cité qui ainsi traite ses enfants !

Lou PESCADOU

4 – Abbés Bernard Tissier de Mallerais et Denis Puga, « La fécondation artificielle » in *Fideliter* n° 47, p. 49
5 – Pie XII, *Discours aux sages-femmes*, 29 octobre 1951.

Gagner des indulgences pour les âmes du Purgatoire ou pour soi

On raconte dans la vie de Mélanie de La Salette qu'elle eut un jour une apparition d'une âme du Purgatoire. C'était un prêtre, condamné à ce lieu pour avoir dit souvent la Messe avec négligence. Il avait eu la permission de Dieu d'apparaître à la petite voyante pour lui demander d'assister pieusement à un certain nombre de Messes, afin de réparer ainsi sa propre négligence. Mélanie s'exécuta et le prêtre lui apparut une deuxième fois, radieux, pour lui dire qu'il était délivré.

Cette histoire nous rappelle qu'en ce mois de novembre, nous devons prier pour les âmes du Purgatoire et essayer de gagner pour elles des indulgences. Que sont les indulgences ? Elles sont, dit le catéchisme, « la rémission totale ou partielle de la peine temporelle due aux péchés actuels, déjà pardonnés quant à la coulpe ; rémission que fait, hors du tribunal de la pénitence, le ministre légitime, par l'application du trésor de l'Église ». Rappelons en effet qu'un péché est une faute, qui mérite une peine. La faute est effacée par l'absolution du confessionnal. La peine est quant à elle effacée partiellement par la pénitence sacramentelle donnée par le confesseur, mais aussi par la pénitence volontaire et le gain des indulgences.

L'indulgence peut être plénière : toute la peine est alors remise. Elle est au contraire dite partielle si la peine n'est remise qu'en partie. Dans le premier cas, une âme du Purgatoire qui bénéficie de l'indulgence est totalement délivrée et entre directement au Ciel. Dans le deuxième cas, son « temps » au Purgatoire est écourté.

Le trésor de l'Église, dont il est parlé, se compose des mérites surabondants de Notre Seigneur Jésus-Christ, et de ceux de la Très Sainte Vierge et des saints. C'est pour s'être comportées saintement que des âmes ont mérité et que, par leurs mérites, l'Église peut être indulgente à l'égard des pécheurs... Ce trésor a deux fondements : le dogme de la communion des saints d'une part, et la satisfaction viciaire, par laquelle un membre de l'Église peut satisfaire pour un autre en raison de la charité qui les unit.

Il est sans doute important d'insister aujourd'hui sur ce point : il est de foi que l'Église a reçu de Jésus-Christ le pouvoir d'accorder des indulgences. L'enseignement du concile de Trente est très clair : « Jésus-Christ a conféré à son Église le pouvoir d'accorder des indulgences, et l'Église ayant dès les premiers temps fait usage de ce pouvoir reçu d'en-haut, le saint concile enseigne et ordonne que l'on conserve dans l'Église cette pratique très salutaire au peuple chrétien et confirmée par l'autorité des conciles, et il frappe d'anathème ceux qui assurent que les indulgences sont inutiles, ou qui nient que l'Église a le pouvoir d'en accorder ».

Il est très instructif de voir dans le catéchisme ce que se propose l'Église en accordant des indulgences. Elle s'y propose en effet cinq buts :

- Aider les pécheurs pénitents qui ne peuvent accomplir leur pénitence dans toute son étendue ;
- Rendre la paix et le calme de la conscience à celui qui, ayant fait autant qu'il lui était possible, des œuvres de pénitence proportionnées à ses péchés, craint néanmoins encore que sa satisfaction ne soit trop au-dessous de ce qu'il doit à la justice de Dieu ;
- Stimuler à la perfection les âmes justes, qui devront, pour gagner les indulgences, se confesser et communier fréquemment, et accomplir des d'œuvres satisfaisantes ;
- Leur donner l'occasion d'exercer un grand acte de charité envers les âmes du Purgatoire, auxquelles un grand nombre d'indulgences sont applicables ;
- Leur épargner, ou du moins leur diminuer, les souffrances de l'autre vie.

Il est bon de relire et de méditer ces raisons pour lesquelles l'Église distribue les indulgences.

Passons à la pratique : quelles sont les conditions requises pour gagner des indulgences ? Il faut d'abord avoir l'intention de la gagner, aussi les moralistes conseillent-ils d'avoir l'intention habituelle de gagner toutes celles possibles, et de

renouveler de temps à autre cette intention. Il faut ensuite être en état de grâce, ce qui implique d'être baptisé et non excommunié. Il faut aussi le détachement de toute affection à tout péché même véniel, sans quoi l'indulgence ne serait gagnée que partiellement. Il faut encore accomplir l'œuvre prescrite : par exemple visiter une église ou un cimetière. Enfin, il faut se confesser (huit jours avant ou après), communier (si possible le jour même, sinon les jours qui entourent, sachant qu'autant de communions seront nécessaires que d'indulgences plénières souhaitées) et prier aux intentions du souverain pontife, en récitant par exemple un Pater et un Ave. Les intentions du souverain pontife sont l'exaltation de la Sainte Église, l'extirpation des hérésies et la propagation de la foi, la conversion des pécheurs, et la paix entre les princes chrétiens.

Quelles indulgences peut-on gagner en ce mois de novembre ? Le jour des morts (2 novembre), on peut gagner une indulgence plénière applicable seulement aux âmes du Purgatoire, aux conditions requises : à savoir, les conditions ordinaires (confession, communion, prière aux intentions du Souverain Pontife), et la visite d'une église en récitant un Pater et un Credo.

Ensuite, du 1^{er} au 8 novembre, on peut gagner chaque jour, aux conditions habituelles, une indulgence plénière applicable aux âmes du

Purgatoire, en visitant un cimetière et en priant, même mentalement, pour les défunts.

Efforçons-nous donc de gagner ces indulgences pour les défunts : « Bienheureux les miséricordieux, ils obtiendront miséricorde ». Mais prenons aussi l'habitude d'en gagner pour nous-mêmes. On n'y pense peut-être pas assez, mais l'Église permet de gagner des indulgences plénières tous les jours. Voici quelques exemples : on peut les obtenir en récitant le chapelet dans une église ou en famille ; par l'adoration du Saint Sacrement pendant une demi-heure au moins ; par la pieuse lecture de la Sainte Écriture pendant au moins une demi-heure ; par l'exercice du chemin de croix ; par trois jours au moins d'exercices spirituels ; par l'assistance à la première Messe d'un nouveau prêtre ou à celle d'un prêtre jubilaire (25 ou 50 ans de sacerdoce).

Quand on y réfléchit bien, on peut donc gagner une indulgence plénière à chaque fois qu'on assiste au chapelet récité à la chapelle avant la Messe, et chaque premier vendredi du mois, en assistant à l'Heure Sainte...

Usons donc des indulgences, profitons de cette bonté de l'Église qui est bien Mère...

Abbé V. GRAVE

MOIS DE NOVEMBRE : DES INDULGENCES PLÉNIÈRES A GAGNER !

Du 1^{er} au 8 novembre, vous pouvez gagner chaque jour une indulgence plénière applicable aux âmes du Purgatoire. Une indulgence plénière est la rémission totale des peines dues au péché, peines qui précisément retiennent nombre d'âmes au Purgatoire. Par le mérite de vos bonnes œuvres et la miséricorde de l'Église, vous pouvez obtenir à huit âmes (une par jour) la rémission de ces peines, et donc l'accès immédiat à la béatitude éternelle ! Pour cela, il vous faut :

1. **Aller visiter un cimetière** en y priant ne serait-ce que mentalement pour les défunts (le 1^{er} novembre, la visite d'une église suffit en y récitant un Pater et un Credo).
2. **Communier** à chaque fois que vous essayez de gagner une indulgence ; il faut donc communier chaque jour si l'on veut gagner chaque jour une indulgence.
3. **Vous confesser** dans les huit jours qui précèdent ou qui suivent.
4. **Prier aux intentions du Souverain Pontife**. Ce qu'on appelle "intentions du Souverain Pontife" recouvre en fait cinq intentions : l'exaltation de l'Église, la propagation de la foi, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs, la concorde entre les princes chrétiens.

Les âmes du Purgatoire attendent de nous leur soulagement ; sachons le leur donner, ce seront autant d'âmes qui nous accueilleront au Ciel !

Ephémérides - Novembre 2019

Prieuré Saint Joseph - 17 place Saint Claire - 06300 Nice - 04 93 85 32 44

			NICE Chapelle de la Visitation 17 place Sainte Claire 06300 Nice	CANNES Chapelle Saint François d'Assise 14 av. François Tuby 06150 Cannes - La Bocca	GRASSE chapelle Saint-Louis 4 avenue Chiris 06130 Grasse
Ve 1	Fête de tous les Saints fête d'obligation	1° Cl	10h00	10h00	18h00
Sa 2	Commémoration de tous les fidèles défunts	1° Cl	11h00 et 18h00 18h30 : messe chantée	11h00 et 11h30 18h00 : messe chantée	
Di 3	21° Dim. après la Pentecôte	2° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 4	St Charles Borromée		11h30 et 18h30		
Ma 5	de la férie (saintes reliques)		18h30		
Me 6	de la férie		18h30		
Je 7	de la férie		18h30	Absence M. l'abbé de La Rocque : réunion des prieurs	
Ve 8	de la férie (4 saints couronnés)		18h30		
Sa 9	Dedicace du Très St Sauveur	2° Cl	18h30	18h00	
Di 10	22° Dim. après la Pentecôte	2° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 11	St Martin, apôtre des Gaules		11h30 et 18h30		
Ma 12	St Martin 1er		18h30		
Me 13	St Didace		18h30		
Je 14	St Josaphat		18h30		
Ve 15	St Albert le Grand		18h30	18h00	
Sa 16	Ste Gertrude		18h30	18h00	
Di 17	23° Dim. après la Pentecôte	2° Cl	10h00	10h00 14h30: catéchisme pour adultes	18h00
Lu 18	Dédicace des St Pierre et Paul		18h30 seulement	Absence de M. l'abbé Grave : session d'étude des prêtres	
Ma 19	Ste Elisabeth de Hongrie		18h30		
Me 20	St Félix de Valois		18h30		
Je 21	Présentation de la TSV Marie		18h30		
Ve 22	Ste Cécile		18h30		
Sa 23	St Clément 1er		18h30	18h00	
Di 24	24° Dim. après la Pentecôte	2° Cl	10h00	10h00	18h00
Lu 25	Ste Catherine d'Alexandrie		11h30 et 18h30		
Ma 26	St Silvestre		18h30		
Me 27	ferie (Médaille Miraculeuse)		18h30		
Je 28	de la férie		18h30		
Ve 29	de la férie (saint Saturnin)		18h30	18h00	
Sa 30	St André, apôtre	2° Cl	18h30	18h00	

☞ Le dimanche 3 novembre à Nice, apéritif paroissial en sortie de messe et vente provençale de santons de crèche et de tissus provençaux.

☞ En raison de l'absence de M. l'abbé de La Rocque, il n'y aura pas de cours de catéchisme pour adultes à Nice les 7 et 9 novembre.